

Nomination de la Directrice des Ressources Humaines

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 05 juillet 2022 ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu l'arrêté ministériel de la DGRH C2-2 référencé CQ n°22-191 en date du 20 juillet 2022, portant mutation de madame Geneviève SOLVIGNON née JOINVILLE à l'Université des Antilles à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'installation en date du 01 septembre 2022 ;

ARRETE

Article 1

Madame **Geneviève SOLVIGNON née JOINVILLE**, Ingénieure de recherche 1^{ère} classe, est nommée en qualité de Directrice des Ressources Humaines de l'Université des Antilles.

Article 2

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022.

Article 3

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 01 septembre 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY